

ELEMENTS D'APPRECIATION DES CRITERES D'EVALUATION DES AGENTS DE L'ETAT

I - QUALITES PROFESSIONNELLES

Sous critères	Définitions	Attitude 1	Attitude 2	Attitude 3	Attitude 4	Attitude 5
Maîtrise des connaissances techniques	<i>Savoir -Savoir faire- compétence technique Habiléte au travail</i>	Oublie des données importantes ou retient peu de données et les définit mal	A des difficultés à présenter des solutions et à les mettre en pratique	Trouve des solutions, manque de rigueur dans leur définition	Trouve des solutions et arrive à les mettre en pratique	Identifie les problèmes avec précision. Sait
Mobilisation sur les objectifs de son unité	<i>Engagement et disponibilité constante de l'agent sur les objectifs fixés, bonne volonté manifeste</i>	N'est pas intéressé par son travail, paresseux, jamais disponible	Manifeste peu d'intérêt pour son travail. Doit être poussé	Participe correctement. Ne proteste jamais si on lui demande de rester après les heures de travail.	Très intéressé par son travail. Manifeste un dynamisme et de réels efforts	Passionné par son travail, s'efforce constamment à mieux faire, reste de lui-même après l'heure si le travail l'exige.
Respect des délais	<i>Exécution des tâches dans les délais fixés</i>	Ne respecte jamais les délais de travail	Accuse parfois du retard dans le travail	Accuse rarement du retard	Respect les délais	Respecte les délais et parfois fait le travail avant l'échéance fixée
Probité et conscience professionnelle	<i>L'amour du travail bien fait, honnêteté et probité, régularité et application dans le travail</i>	Ne se soucie pas de faire correctement son travail. Les usagers se plaignent de son travail et de son comportement	Se préoccupe un peu de son travail, peu accueillant vis à vis des usagers	Se préoccupe de son travail et cherche à sa satisfaire les usagers	Consciencieux, honnête et cherche à bien faire	Très consciencieux, ne néglige rien, toujours félicité par les usagers